

Envoi : 16/05/2017

Réception par le Préfet : 16/05/2017

Publication : 19/05/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-5-6-8

Séance du vendredi 12 mai 2017

**PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 DES LACS ET BARRAGES
DEPARTEMENTAUX, BARRAGE DE LA LAUCH
ET CANAL DU RHONE AU RHIN DECLASSE**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme BOHN, M. HABIG, Mme RAPP.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative aux Politiques de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 6c/25-07 du 13 avril 2007 relative à la réhabilitation du barrage de la Lauch,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 5 mai 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'exécution en 2017 du programme des opérations pour les barrages et le Canal du Rhône au Rhin déclassé, comprenant une autorisation de programme (AP) complémentaire de 500 000 € au titre de 2017 et 700 000 € de crédits de paiement (CP) à affecter aux travaux semi-lourds de maintien en bon état de conservation des barrages ;
- Affecte 200 000 € d'AP pour lancer les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux en vue de l'amélioration de l'écoulement des débits de restitution dans la galerie du barrage de Kruth-Wildenstein ainsi que la mise aux nouvelles normes de sécurité de ce Barrage,
- Affecte 200 000 € à des études de projet pour la réhabilitation du masque amont étanche du barrage de Kruth-Wildenstein dont le parement présente des signes de vieillissement en surface;
- Affecte 180 000 € dont :
 - 20 000 € pour les moyens d'accompagnement de la revue de sûreté décennale au barrage de Kruth-Wildenstein,
 - 87 000 € pour les travaux d'amélioration du déversoir de crues au Petit Neuweiher,
 - 35 000 € pour les interventions sur les autres barrages,
 - 20 000 € pour les insertions pour le lancement des consultations,
 - 18 000 € pour l'assainissement non collectif de l'ancien bâtiment du garde-barrage de Kruth-Wildenstein,
- Affecte 20 000 € pour la mise en place de stations limnimétriques,
- Affecte 100 000 € aux opérations du Canal de Rhône au Rhin déclassé,

Ces dépenses sont prélevées sur le programme C114 chapitres 20, 21 et 23 fonction 61, natures 2031, 2033, 2153, 23153 code programme 2001.

- Autorise le Président du Conseil départemental à poursuivre les négociations relatives au projet de consolidation du barrage de la Lauch, tant au niveau des discussions financières avec l'Etat que sur des études à finaliser, le cas échéant, ainsi qu'à solliciter toute subvention pour ce projet,
- Autorise le Président du Conseil départemental à engager les études et les travaux nécessaires pour les actions de maintien en bon état des barrages départementaux, du Canal du Rhône au Rhin déclassé, ainsi que pour les projets hydroélectriques,
- Autorise le Président du Conseil départemental à engager la procédure d'approbation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Doller et de la Lauch et de supporter les frais y afférents.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité